

Contrat d'apprentissage
Secteur : Services aux personnes



 Cofinancé par
l'Union européenne
 
Réalisez vos projets de mobilité professionnelle avec le CNAARM,
grâce au soutien de l'Union Européenne.

OFFRE N°

49754

SECTEUR

SERVICES AUX PERSONNES

TYPE DE CONTRAT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE CONTRAT

1 AN(S)

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

CFA SPORT ANIMATION RHONE ALPES -
RECRUTEMENT DU 12 AU 16 MAI 2025

LIEU

LYON AGGLOMÉRATION

POSTULEZ AVANT LE

12/05/2025

PRISE DE POSTE

01/07/2025

CONTACT

Brayan TURPIN
bturpin@cnaarm.fr
06 93 13 34 47

STANDARD
 **02 62 15 00 00**

TITRE PRO ANIMATEUR LOISIR TOURISME H/F

► DESCRIPTIF

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, vous êtes amené à proposer ou adapter des activités de loisirs à différents publics et à les animer en veillant à la qualité des prestations, à participer au projet d'animation de l'établissement et à l'élaboration du programme d'animation, à préparer, installer et animer seul ou en équipe une activité ou une combinaison d'activités, à mobiliser un comportement orienté et une posture de service en tourisme et loisirs, à acquérir une expérience en club (hôtellerie de plein air ou village club en été) et à acquérir une expérience en station (office de tourisme, club Energizer en hiver).

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :

Collège ou lycée

DIPLOME REQUIS :

AUCUN

EXPÉRIENCES :

Expérience professionnelle non exigée

COMPÉTENCES :

Bonne condition physique, Autonomie, Créativité, Bonne présentation, Fort esprit d'équipe. Pratique de plusieurs arts culturels (théâtre, danse, musique, ateliers manuels) ou d'activités sportives.

FORMATION MIN ACCEPTÉ :

Terminale

FORMATION MAX ACCEPTÉ :

Baccalauréat

LANGUE(S) :

Non demandé

INFORMATIQUE :

Non demandé

PERMIS :

► EXIGENCE(S)

Projet professionnel et personnel motivé Engagement sur la durée du contrat Stage 1 semaine dans l'animation avant début de contrat

► RÉMUNÉRATION

Salaires BRUT: 1802 € Mensuel

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion
aller +
transfert



Allocation
d'arrivée
de 300€



Aide à
l'hébergement
2 mois



Indemnité
forfaitaire
de 500€



Prime
d'installation
de 400€



Indemnité
complémentaire
selon la situation